



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2018- 157 bis

Publié le 14 juin 2018

TABLE DES MATIÈRES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT HAUTS-DE-FRANCE

Subdélégation de signature aux directrices adjointes et directeurs adjoints – Décision ordonnancement secondaire

Arrêté portant agrément des centres de formation professionnelle AFPA habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs du transport routier de voyageurs

Arrêté portant agrément des centres de formation professionnelle AFPA habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté modificatif modifiant l'arrêté du 30 mai 2018 portant agrément pour la formation en santé, sécurité au travail des représentants du personnel aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, aux Comités Economiques et Sociaux et aux Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail – Société Nadine ROLLAND

Arrêté portant agrément pour la formation en santé, sécurité au travail des représentants du personnel aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, aux Comités Economiques et Sociaux et aux Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail – société SIADEP



**PRÉFET DE LA REGION
HAUTS-DE-FRANCE**

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement et
du Logement

DECISION

Ordonnancement secondaire

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France,

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 juin 2018 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire, à Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France,

Vu la convention du 16 juillet 2012 entre la DREAL Nord Pas-de-Calais et la division de Lille de l'ASN relative au BOP 181, action 9,

DECIDE

Article 1er :

Subdélégation de signature est donnée aux directrices adjointes et directeurs adjoints :

- Madame Catherine BARDY
- Madame Virginie MAIREY-POTIER
- Monsieur Yann GOURIO
- Monsieur Julien LABIT

pour l'exercice de responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et de répartir après validation du responsable de BOP les crédits des BOP, et pour l'exercice d'ordonnateur secondaire, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du Préfet, sur les missions et les Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) indiqués à ses articles 1er et 2, pour les commandes d'achats, les marchés de Travaux, Fournitures et Services, ainsi que pour les actes attributifs de subventions.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à Madame Élodie PATTE-GONDRAN, responsable de la Mission Stratégie et Pilotage Régional (MSPR) ainsi qu'à Monsieur Christophe ISORE, chargé de mission LOLF, pour l'exercice de responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et répartir après validation du responsable de BOP les crédits des BOP indiqués à l'article 1er de l'arrêté susvisé du Préfet.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de recevoir les crédits, et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et avec l'obligation de se conformer aux programmations arrêtées par l'autorité compétente :

- les demandes et actes d'engagement juridique,
- l'ensemble des actes nécessaires à la passation des marchés.

dans la limite des périmètres et seuils suivants, dans la limite des seuils indiqués pour chaque délégataire ci-après :

BOP : Tous BOP
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	secrétaire général	40 000 €
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de F BOULANGER :</i>		
Bénédicte VAILLANT	secrétaire générale adjointe	
Christophe DIRUIT	chef du pôle gestion financière	
Nathalie BEVE	adjointe du chef du pôle gestion financière	

BOP : 113 – « Paysage, eau, diversité » (PEB)
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Marc GREVET	chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	40 000 €
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de M GREVET :</i>		
Enrique PORTOLA	adjoint au chef de service Eau et Nature	
Frédéric FLORENT-GIARD	chef du pôle planification et gestion de l'eau	
Olivier PREVOST	chef du pôle Délégation de bassin Artois-Picardie	
John BRUNEVAL	chef du pôle sites et paysages	
Frédéric BINCE	chef du pôle nature biodiversité	
Christine BRUNEL	cheffe du pôle Risques naturels	

**BOP : 135 – « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (UTAH)
Périmètre : Titres 3, 5, 6**

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Pierre BRANGER	chef du service ECLAT, référente du BOP 135, par intérim	40 000 €
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de P BRANGER :</i>		
	adjoint au chef de service ECLAT	
Jeanne-Marie GOUIFFES	cheffe du pôle aménagement des territoires	
Vincent PRADEAU	adjoint à la cheffe du pôle aménagement du territoire	
Sophie HUCHETTE	cheffe du pôle habitat construction	
Sylvie DU COUEDIC	Adjointe à la cheffe du pôle habitat construction	

BOP : 159 - Expertise, information géographique et météorologique - EIGM
Périmètre : Titres 3,5 et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Chantal ADJRIOU	cheffe du service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale (IDDEE), référent du BOP 217 CGDD	40 000 €
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de C ADJRIOU :</i>		
Paule FANGET	adjointe cheffe de service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale (IDDEE)	
Frédéric CARLIER	chef du pôle Promotion de la transition	

**BOP : 174 – « Énergie, climat et après-mines » (EAM)
Périmètre : Titres 3, 5, 6**

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Pierre BRANGER	chef du service ECLAT, référente du BOP 135, par intérim	40 000 €
Daniel HELLEBOID	chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV)	
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de P BRANGER :</i>		
	adjoint au chef de service ECLAT	
Bruno SARDINHA	chef du pôle Air-Climat-Énergie	
Pascal FASQUEL	adjoint au chef du pôle Air-Climat-Energie	
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de D HELLEBOID :</i>		
Thierry THOUMY	adjoint au chef du SSTV	
François VANDENBON	chef du pôle véhicules	

BOP : 181 – « Prévention des risques » (PR)
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Xavier BOUTON	chef du service Risques, référent du BOP 181	40 000 €
Marc GREVET	chef du service Eau et Nature	
En cas d'absence ou d'empêchement de X BOUTON :		
Mathilde PIERRE	adjointe du chef du service Risques	
Grégory BRASSART	adjoint du chef du service Risques	
Laurent CHAUVEL	chef de la division risques accidentels	
Laurent COURAPIED	chef de la division risques sanitaires et pilotage de l'IIC	
Roger DHENAIN	chef du pôle sous sol et ouvrages hydrauliques	
François CLERC	chef du pôle prévision des crues et hydrométrie	
Jean-Marie BLAVOET	chef d'unité hydrométrie	
Nathalie GAFFET	cheffe d'unité prévision des crues	Limitée à l'usage de carte achat individuelle et nominative, dans le respect des plafonds définis
Laurent GOBLET	techniciens hydro	
Éric WILK		
Jean-Michel LACQUEMANT		
Xavier POLBOS		
Pascal LIS		
Didier GRENOUILLET		
En cas d'absence ou d'empêchement de M GREVET		40 000 €
Enrique PORTOLA	adjoint au chef de service Eau et Nature	
Christine BRUNEL	cheffe du pôle Risques naturels	

BOP : 203 - « Infrastructures et services de transport » (IST)
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Christophe HUSSER	chef du Service Mobilité et Infrastructures (SMI), référent du BOP 203	180 000 € pour les commandes et marchés de travaux 40 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI ainsi que les conventions financières
Nicolas LENOIR	adjoint au responsable du SMI	40 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marchés (montant cumulé tous signataires qui a délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Daniel HELLEBOID	chef du SSTV	40 000 €
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de C HUSSER :</i>		
Luc FOLLEBOUT	responsable du pôle stratégie/mobilité déplacement/transport	100 000 € pour les commandes et marchés de travaux
Régis AUFFRET	adjoint au responsable du pôle stratégie /mobilité déplacement/transport Unité Territoriale Nord Ouest AML et Littoral	20 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI ainsi que les conventions financières
Aurélien BALMER	adjoint au responsable du pôle stratégie /mobilité déplacement/transport Unité Territoriale Sud Est	20 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marché (montant cumulé tous signataires qui ont la délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Suzanne ROBACZYNSKI ALBERT	cheffe du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national	20 000 € pour les commandes et marchés travaux 20 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI 20 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marché (montant cumulé tous signataires qui ont la délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Claire CAFFIN	adjointe au responsable du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national	
	chargé mission Bruit	20 000 € pour les commandes et marchés travaux 20 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI
	responsable d'opérations dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	
Thierry BOETE	responsable d'opérations dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	20 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marché (montant cumulé tous signataires qui ont la délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Gaëlle PAYEN	responsable d'opérations dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	
Adrien BRULEZ	responsable cellule Stratégie et pilotage dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	20 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marché (montant cumulé tous signataires qui ont la délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Laurent LEFEVRE	responsable d'opérations dans le pôle maîtrise du réseau routier national Unité Sud	
François SANDT	responsable de la cellule procédures administratives et foncières	
Clément FOSSE-MAHIER	responsable d'opérations dans le pôle	

	maîtrise du réseau routier national Unité Sud	
Thierry OGEZ	chargé de mission Assistance Opérationnelle	

BOP : 203 – « Infrastructures et services de transport » (IST)
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de D HELLEBOID :</i>		
Thierry THOUMY	adjoint au chef du SSTV	40 000 €
Mireille BUTTARELLO	chefe du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	

BOP : 203 - « Infrastructures et services de transport » (IST)
Périmètre : Actes spéciaux de sous-traitance des marchés publics du SMI

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Christophe HUSSER	chef du SMI, référent du BOP 203	sans seuil
Nicolas LENOIR	adjoint au responsable du SMI	

BOP : 207 – « Sécurité et circulation routières » (SCR)
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Daniel HELLEBOID	chef du SSTV	40 000 €
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de D HELLEBOID :</i>		
Thierry THOUMY	adjoint au chef du SSTV	

BOP : 217 – « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (CPPEDMD)
Périmètre : Titres 2, 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	secrétaire général, référent du BOP 217	40 000 €
En cas d'absence ou d'empêchement de F BOULANGER :		
Bénédicte VAILLANT	secrétaire générale adjointe	
Christophe DIRUIT	chef du pôle gestion financière	
Nathalie BEVE	adjointe du chef du pôle gestion financière	

BOP : 723 - 333
Périmètre : Titres 3 et 5

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	secrétaire général	40 000 €
En cas d'absence ou d'empêchement de F BOULANGER :		
Bénédicte VAILLANT	secrétaire générale adjointe	
Christophe DIRUIT	chef du pôle gestion financière	
Nathalie BEVE	adjointe du chef du pôle gestion financière	

Article 4 :

La signature des décomptes généraux et définitifs des marchés n'est déléguée qu'aux personnes citées aux articles 1 et 3 dans la limite des seuils indiqués dans ces articles.

La signature du certificat pour mise en paiement des actes relevant du titre 9 est déléguée aux personnes mentionnées aux articles 1 et 3 sans seuil.

Outre les agents mentionnés aux articles 1 et 3 délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les pièces suivantes nécessaires à la liquidation des recettes et des dépenses, dans la limite des seuils et des restrictions indiqués :

Titre 6 :

- les certificats administratifs de constatation de service fait, sans seuil,

Autres titres :

- les constatations de service fait (sans seuil),
- les états d'acompte (sans seuil)

BOP : 113 – PEB

Agents	Fonctions	Restrictions
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	Uniquement le service fait
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	responsable unité immobilier	
Lenka SVITEK	responsable pôle Ressources Humaines	
	adjoint cheffe du pôle RH et responsable unité RH/formation de proximité	
Christophe MURZIN	chef unité RH de synthèse et de proximité	
Laurence MARQUART	responsable unité GPEEC / formation responsable pôle Ressources Humaines, par intérim	

BOP : 135 – UTAH

Agents	Fonctions	Restrictions
Gilles VERLEY Céline GALLOIS Romain HANNEDOUCHE Agnès PRESSENSE Sylvain GAGLIARDI Laurent HERLIN Jean-Christophe HOLDERIC Anne-Lise DEMEULENAERE Grégory CODRON Christine SAZY-HERCENT Marie LEROY Geoffrey MUNIER Delphine BIGEARD Virginie VINSON Anne CARRIOU Jérôme CINAL Edwige FOURNIER Florence BAUDOT Élodie VERRIELE Yvan PERROUX	chargés de mission	sans

BOP : 174 – EAM

Agents	Fonctions	Restrictions
Alexis DRAPIER Élisabeth ASLANIAN Fabien BILLET Noémie FRADET Nicolas PARIS Maryline ROSSI Aude CAVROIS Christophe RAOUL Alexandra KREBS-DUHAMEL	chargés de mission	sans
Patrick DEREUMAUX	adjoint au chef du pôle sécurité et réglementation des véhicules	
David LEFRANC	chef d'UD Littoral	
Lionel MIS	chef d'UD Lille	
Didier BRUNET	chef d'équipe véhicules UD Lille	
Sébastien PREVOST	chef d'UD Oise	
Guillaume VANDEVOORDE	chef d'UD Somme	
Isabelle LIBERKOWSKI	cheffe d'UD Hainaut	
Stéphanie LAMAND	cheffe équipe véhicules UD Hainaut	
Alexandre VUYLSTEKER	technicien véhicules UD Hainaut	
Frédéric MODRZEJEWSKI	chef d'UD Artois	
David BOUSSARD	coordonnateur véhicules UD Artois	
Bruno DEVRED Grégory CARIN Pascal OPIGEZ	techniciens véhicules UD Artois	

Agents	Fonctions	Restrictions
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	Uniquement le service fait
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	responsable unité immobilier	
Lenka SVITEK	responsable pôle Ressources Humaines	
	adjoint cheffe du pôle RH et responsable unité RH/formation de proximité	
Christophe MURZIN	chef unité RH de synthèse et de proximité	
Laurence MARQUART	responsable unité GPEEC / formation responsable pôle Ressources Humaines, par intérim	

BOP : 181 – PR

Agents	Fonctions	Restrictions
Marc GREVET	chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	sans
En cas d'absence ou d'empêchement de M GREVET :		
Enrique PORTOLA	adjoint au chef de service Eau et Nature	
Christine BRUNEL	cheffe du pôle Risques naturels	

Agents	Fonctions	Restrictions
Lionel MIS	chefs UD	Uniquement le service fait
David LEFRANC		
Isabelle LIBERKOWSKI		
Frédéric MODRZEJEWSKI		
Sébastien PREVOST		
Caroline DOUCHEZ		
Guillaume VANDEVOORDE		
Myrienne LEGROS	assistantes chefs UD	
Chantal MAIRECHE		
Edwige BERTELOOT		
Elizabeth PAS		
Michelle DHOLLANDE		
Annick ROGER		
Martine DEMARQUOIS		
Nathalie ROHMER		
Monique LEMARCHAND		
Sandrine FLANDRE		
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	responsable unité immobilier	
Lenka SVITEK	responsable pôle Ressources Humaines	
	adjoint cheffe du pôle RH et responsable unité RH/formation de proximité	
Christophe MURZIN	chef unité RH de synthèse et de proximité	
Laurence MARQUART	responsable unité GPEEC / formation responsable pôle Ressources Humaines, par intérim	

Agents	Fonctions	Restrictions
Rémy ZMYSLONY	chef de la division territoriale de l'ASN	Action 9 uniquement service fait
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de R ZMYSLONY :</i>		
Jean-Marc DEDOURGE	adjoint au chef de la division	

BOP : 203 – IST

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le SMI :		
Yannick DEBRABANT Marie-Gabrielle LAGNIER (jusqu'au 01/06/2018) Boris LY Pierre Maxime GIORA Mélanie LIMIER Audrey DUPONT	chargés de mission	sans
Bella ANSEUR Kathy GERME André MORTREUX Emanuele NICOTERA Stéphane QUENY Laurie DEGROOTE Pierrick PAGE Guillaume POTEAU Frédéric DIDELET Geoffrey BERNARD Gauthier CROCHU	chargés d'études	sans
Noémie HANSSENS Cécile LAURENT Cédric NURDIN	chargés d'affaires de procédure foncière	sans
Marie-Agnès BOISSEAU Geneviève GIRARD Clotilde VERHOEVEN	chefes de Pôle et unités PFCP	sans
Pour le SSTV :		
Ali BIDA	chef unité professionnels du transport	
Laurette TOURNEUR	chargée mission capacité professionnelle	
Vincent UYTENHOVE	chef unité support des contrôles	
Daniel DANDREA	adjoint au chef du pôle régulation et contrôle des transports	
Corinne DIRUIT	chargée de contrôle unité support des contrôles	
Frédéric DUBOIS	chef unité contrôle Arras	
Pierre CONDE	chef unité contrôle Prouvy	
André TARTAR	chef unité contrôle Calais	
Emmanuelle MARY	chef unité contrôle Calais, par intérim	
Lionel TOURTELIER	chef unité contrôle Lille	
Robert HUGUET	chef unité contrôle Beauvais	
Murielle COZETTE	chef unité contrôle Amiens	

BOP : 207 – SCR

Agents	Fonctions	Restrictions
Didier SOYER	animateur sécurité routière	Uniquement le service fait
Sylvie DELPIERRE	chargée mission sécurité routière	

BOP : 217 – CPPEDMD

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le SG :		<p>Actions 3 et 5</p> <p>Uniquement les constatations de service fait</p>
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	responsable unité immobilier	
	gestionnaire unité immobilier	
Nicolas CAREMELLE	responsable unité informatique	
Laurent LEGRAND Fabrice DELAVIEZ Julie DESRUMAUX Christophe VANWINGENE	agents unité informatique	
Élisabeth TABARY	responsable unité achats	
Sheela SUREKA Claire DELBARRE Sylvie TUYN Vacataires : Marjorie LEBLANC Thomas BYCZINSKI	gestionnaires	
Lenka SVITEK	responsable pôle Ressources Humaines	
	adjoint chef de pôle RH et responsable unité RH/formation de proximité	
Christophe MURZIN	chef unité RH de synthèse et de proximité	
Laurence MARQUART	responsable unité GPEEC / formation responsable pôle Ressources Humaines, par intérim	
Pour le service Risques :		<p>Action 3</p> <p>Uniquement les constatations de service fait</p>
Xavier BOUTON	chef du service	
Mathilde PIERRE	adjointe au chef de service	
Grégory BRASSART	adjoint au chef de service	
Laurent CHAUVEL François CLERC Laurent COURAPIED Roger DHENAIN	chefs de pôle	
Charlotte DOUMENG	responsable de l'unité sous-sol	
Nathalie GAFFET	responsable unité prévision des crues	
François RIQUIEZ	responsable unité de la sécurité des ouvrages hydrauliques	
Jean-Marie BLAVOET	responsable unité hydrométrie	
Didier GRENOUILLET	chargé de maintenance	
Irène MEURICE Corinne MOMPACH Dominique AUDIC Mélanie BERTHUIN Isabelle RONDEAU	assistantes	

Marie-Pierre DEKEYSER Sylvie HARDUIN Christine LECLERCQ Marie-Claude MERCIER		
---	--	--

BOP : 217 – CPPEDMD (suite)

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le service Eau et Nature :		Action 3 Uniquement les constatations de service fait
Marc GREVET	chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	
Enrique PORTOLA	adjoint au chef de service Eau et Nature	
Frédéric FLORENT-GIARD	chef du pôle planification et gestion de l'eau	
Olivier PREVOST	chef du pôle Délégation de bassin Artois-Picardie	
John BRUNEVAL	chef du pôle sites et paysages	
Frédéric BINCE	Chef du pôle nature et biodiversité	
Christine BRUNEL	cheffe du pôle Risques naturels	
Pour le service ECLAT :		
Catherine ERMOLENKO Isabelle VALMONT-GASTARRIET	assistantes	
Pour le service IDDEE :		
Liliane VASSEUR Méboura SAIFI	assistantes	
Patrice FRERE	assistant	
Pour le SSTV :		
Daniel HELLEBOID	chef du SSTV	
Thierry THOUMY	adjoint au chef du SSTV	
Mireille BUTTARELLO	cheffe du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	
Daniel DANDREA	adjoint à la cheffe du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	
François VANDENBON	chef du pôle sécurité et réglementation des véhicules	
Ali BIDA	chef unité professionnelle du transport	
Laurette TOURNEUR	chargée de mission capacité professionnelle	
Vincent UYTENHOVE	chef unité support des contrôles	
Patrick DEREUMAUX	adjoint au chef du pôle véhicules	

BOP : 217 – CPPEDMD (suite)

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le SMI :		Action 3 Uniquement les constatations de service fait
Catherine ROGE Sylvie MAUFFROY Corinne DECQ Isabelle LEROY	assistantes	
Pour les UD :		
Artois :		
Frédéric MODRZEJEWSKI	chef d'UD	
Élisabeth PAS	assistante	
Dominique LAHONDES	administratif véhicules	
Hainaut :		
Isabelle LIBERKOWSKI	cheffe d'UD	
Chantal MAIRECHE Christine AMMENO	assistantes	
Alexandre VUYLSTEKER	technicien CT activité véhicules	
Maximilien DEGOBERT	inspecteur ICPE	
Lille :		
Lionel MIS	chef d'UD	
Myrienne LEGROS	assistante	
Littoral :		
David LEFRANC	chef d'UD	

BOP : 217 – CPPEDMD (suite)

Agents	Fonctions	Restrictions	
Pour la Direction :			
Marie- Christine GUIMARD Murielle DECROIX Martine BOSCARD Sylvie LENFANT	assistantes	Action 3 Uniquement les constatations de service fait	
Perrine LESAVRE	directrice de Cabinet		
Pour la MSPR :			
Élodie PATTE-GONDRAN	responsable		
Émilie SZWAGROWSKI Isabelle SALOT Michèle BAVIER Chantal MALOBERTI Evelyne LEEUWERCK Brigitte FIEVET Sabrina POTEZ	assistantes		
Barbara DE BLOCK	infirmière		
Pour mission Qualité - Ecoresponsabilité :			
Didier DARGUESSE	responsable qualité		
Vanessa HERMEZ-COURCIER	chargée de mission écoresponsabilité		
Émilie DEROSIERE	chargé de mission qualité et contrôles internes		
Pour la mission Sécurité - Défense :			
Frédéric FLEURY Guillaume MARAIS	chargés de mission		
Pour le Service Juridique Mutualisé :			
Sylvain GATHOYE	chef du PSI Jur		
Maÿlis RIGOT	adjointe, cheffe de la division Affaires générales		
Nathalie RICART	cheffe de la division Travaux et contrats publics		
Noura MEHABI	cheffe de la cellule Dommages de travaux publics et domanialité		
Julia ALAOUI	cheffe de la division contentieux pénal urbanisme et ICPE		
Régine DEMOL	adjointe en charge des affaires du Tribunal Administratif d'Amiens		
Pour le SMMAPAC :			
Loïc VANDERPLANCKE	Chef du service		
Odile BASCOP-ADJANOH Nathalie BOUDEVILLE Nathalie DELATTRE-DUTERTE	assistantes, gestionnaires transversales du CPCM		

BOP : 723 - 333

Agents	Fonctions	Restrictions
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	Uniquement les constatations de service fait
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	responsable unité immobilier	

Article 5 :

Les personnes suivantes sont autorisées à valider via le progiciel Chorus Formulaire les demandes d'engagement juridique, les constatations de service fait ainsi que la transmission des ordres à payer flux 3 et 4 :

BOP : 203

Agents	Fonctions
Pour le SMI :	
Christophe HUSSER	chef de service SMI
Nicolas LENOIR	adjoint au chef du SMI
Marie-Agnès BOISSEAU	cheffe Pôle Finances Commande Publique
Geneviève GIRARD	responsable d'unité, Adjointe à la cheffe Pôle Finances Commande Publique
Clotilde VERHOEVEN	responsable d'unité, référente commande publique

BOP : Tous BOP

Agents	Fonctions
Pour le SG :	
Christophe DIRUIT	chef du pôle gestion financière
Nathalie BEVE	adjointe du chef du pôle gestion financière
Élisabeth TABARY	responsable unité achats
Sheela SUREKA Claire DELBARRE Sylvie TUYN Vacataires : Marjorie LEBLANC Thomas BYCZINSKI	gestionnaires
Marie-Agnès MARTIN Danielle BOUTHORS Solange MLAPA Peggy VALET	chargées de mission

Article 6 :

Les personnes suivantes sont autorisées à valider sous l'application Chorus-DT le transfert de l'état de frais vers Chorus :

Agents	Fonctions	Programmes
Odile LANNOY	gestionnaire	tous programmes
Christophe MURZIN	chef de l'unité RH de synthèse et de proximité à Lille	

Article 7 :

Les personnes suivantes sont autorisées sous l'application Chorus-DT :

- à valider l'ordre de mission, pour le déclenchement des prestations : « service gestionnaire » (SG)

	Périmètre Nord	Périmètre Sud
Direction Sécurité Défense	Christine GUIMARD Murielle DECROIX Martine BOSCARD	Sylvie LENFANT
Qualité - Ecoresponsabilité	Chantal DUFOURMANTEL	Chantal DUFOURMANTEL
Communication	Marie-Christine GUIMARD Murielle DECROIX Martine BOSCARD	Maryline DELATOUR
MSPR	Isabelle SALOT	Chantal MALOBERTI
Secrétariat général	Laëtitia CARTIGNIES	Françoise ROELEN Christian KORNOUTYTCH
Risques	Corinne MOMPACH	Marie-Claude MERCIER
Eau et Nature	Aurélien VAN DER SNICK	Michèle MANDEL Catherine BLANGER Christelle SEVEL
ECLAT	Catherine ERMOLENKO Isabelle VALMONT Adda DAHMANI Magalie MACHINSKI	/
IDEE	Liliane VASSEUR Claire RIGAUD Patrice FRERE Méboura SAIFI Fatiha AZZAOU Pascale LEBLOND Damien POULAIN Quentin DUBRAY	Sylvie MODESSE

Transports et Véhicules	Nathalie PICAUD France D'ARTOIS	Marie-Claude CAMERLYNCK
Mobilité et Infrastructures	Catherine ROGE	Sylvie MAUFROY
SMMAPAC	Odile BASCOP Loïc VANDERPLANCKE	Odile BASCOP Loïc VANDERPLANCKE
Service Juridique Mutualisé	Christèle FREMEAU	Caroline BATTEUX
UD Artois	Élisabeth PAS Michelle DHOLLANDE	/
UD Hainaut	Chantal MAIRECHE	/
UD Lille	Myrienne LEGROS	/
UD Littoral	Edwige BERTELOOT	/
UD Aisne	/	Monique LEMARCHAND Roselyne LAMBERT Anna DELARIBERETTE Fabienne MICHELIN-GRACIA Nathalie ROHMER
UD Oise	/	Sandrine FLANDRE Annick ROGER Sandrine LESAGE Marjorie BONNARD
UD Somme	/	Émilie LAGASSE Hélène JEANNOT Valérie LANCESTRE Martine DEMARQUOIS
ASN	Élisabeth LETURQUE Nathalie LEROY	/

- à procéder à la dernière validation de l'état de frais et à sa mise en paiement : « gestionnaire valideur » (GV)

Agent Habilité	Habilitation
Odile Lannoy	GV
Christophe Murzin	GV

- à exercer le rôle FC (facturation centralisée) :

DREAL Hauts-de-France :

LEROY Dany

D'HALLUIN Marie-Dominique

ORY Emmanuel

KORNOUTYTCH Christian

ASN :

ZMYSLONY Remy

LEROY Nathalie-Claude

LETURQUE Elisabeth

Article 8 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer ou de valider sous le progiciel Chorus, pour le compte de la DREAL ainsi que pour le compte des services délégants DDT(M) Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme, DRAAF Hauts-de-France, DDPP Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme, ENTE, CVRH, DIR, sur les BOP 113 – 134 – 135 – 143 – 148 – 149 – 159 – 174 – 181 – 190 – 203 – 205 – 206 – 207 – 215 – 217 – 333 – 721 – 723 – 724 les actes suivants :

Agents	Profils	Actes délégués
Audrey MARAIS Charlotte SALOMEZ Éric LAUWERIE Denise HOSS Nathalie BOULET Christine TONNEL Nathalie FILIPPI Fabien MARGUERITE Véronique CAREYE Fatma BRAHIMI Sonia MEDJENI Aurélie GOURGUECHON Romain ROBYN	valideurs	<ul style="list-style-type: none"> - les propositions d'engagements juridiques auprès du CBR, - les validations des engagements juridiques, - les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses (notamment la certification du service fait et la validation des demandes de paiement), - les ordres de recettes destinés à assurer le recouvrement des créances de l'état, - toutes correspondances, ampliatiions, pièces annexes, nécessaires à l'ordonnancement des dépenses et des recettes
Unité Achats Subventions :		
Bertrand COMBAZ Lydie HAUTIER Didier LAURENT Florence LECLERCQ Brigitte PERRILLAT Sandra RAOUT Benoît ROUGERON Nicolas SOYEZ Pierre WALLET	chargé-es de prestations comptables	certification du service fait
Vacataires : Thomas CARLIER Marine COPIN		
Unité Marchés Complexes		
Jean-François BARBET Angélique HOUSSIN Sophie GOETHALS	chargé-es de prestations comptables	certification du service fait
Unité Prestations Sociales RNF		
Danielle LEPRETRE Ghislaine ROBYN Virginie ANQUEZ Aurélie MALADRY Hélène CONCEICAO	chargé-es de prestations comptables	certification du service fait

Article 9 :

Les référents des BOP désignés à l'article 3 du présent arrêté m'adresseront un compte rendu d'utilisation des crédits et la situation de la mesure de la performance des budgets opérationnels arrêtés aux 30 avril, 31 août et 31 décembre.

Les subdélégués ci-dessus nommés aux articles 1 et 3 devront tenir un registre et fournir à la fin de chaque année au responsable de la Division Marchés la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) qu'ils auront signés dans le cadre de cette délégation.

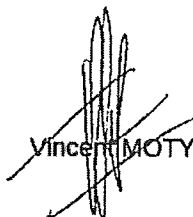
Article 10 :

Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, est chargé, au nom du Préfet de Région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise ainsi qu'au Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Hauts-de-France et du Département du Nord, au Directeur Départemental des Finances Publiques du Département de la Somme et à la Directrice Départementale des Finances Publiques du Département de l'Oise accompagnée d'un spécimen de signature des agents habilités.

La décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Lille, le **14 JUIN 2018**

le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France


Vincent MOTYKA



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de
l'environnement,
de l'aménagement et du
logement
Hauts-de-France

Service Sécurité des
transports et des véhicules

Pôle régulation et contrôle des
transports

Arrêté portant agrément des centres de formation professionnelle AFPA habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs du transport routier de voyageurs

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la directive 2003/59/CE du Parlement Européen et du Conseil du 15 juillet 2003 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs modifiant le règlement (CEE) n° 3820/85 du Conseil ainsi que la directive 91/439/CEE du Conseil et abrogeant la directive 76/914/CEE du Conseil ;

Vu le code des transports ;

Vu l'arrêté du 3 janvier 2008 modifié relatif à l'agrément des centres de formation professionnelle habilités à dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu l'arrêté du 3 janvier 2008 modifié relatif au programme et aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2014 portant agrément de l'afpa Nord-Pas-de-Calais habilitée à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs du transport routier de voyageurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2018 portant délégation de signature, en matière d'administration générale, à Monsieur Vincent MOTYKA, Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement Hauts-de-France ;

Vu la décision du 2 mai 2018 de Monsieur Vincent MOTYKA portant délégation de signature en matière d'administration générale, Dreal Hauts-de-France ;

Vu la demande d'agrément présentée par la direction régionale Afpa Hauts-de-France sise 35 rue de la Mitterrie à Lomme (59160) le 18 janvier 2018 en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément pour dispenser les formations initiales et continues des conducteurs du transport routier de voyageurs ;

Vu les pièces complémentaires transmises les 12 avril 2018, 23 avril 2018, 22 mai 2018 et 24 mai 2018 ;

Vu les visites des sites effectuées par les agents de la Dreal Hauts-de-France les 21 septembre 2017, 12 octobre 2017, 23 octobre 2017 et 24 octobre 2017 ;

ARRETE

Article 1er – La direction régionale Afpa Hauts-de-France est agréée jusqu'au 4 juin 2021 pour dispenser la formation initiale minimale obligatoire (FIMO), la formation continue obligatoire (FCO) et la formation passerelle des conducteurs du transport routier de voyageurs sur le site suivant :

- 47 rue du Molinel à Cantin (59169),

et pour dispenser uniquement la formation continue obligatoire (FCO) des conducteurs du transport routier de voyageurs sur les sites suivants :

- 35, rue de la Mitterrie à Lomme (59160),
- 75, chemin des Anglais à Berck Sur Mer (62604),
- 168, boulevard Curie à Calais (62114),
- 1461, avenue du Cateau Park services à Cambrai (59400),
- 407, avenue de la gironde à Dunkerque (59640),
- 222, rue du Vieux Berquin à Hazebrouck (59523),
- rue Léon Blum à Liévin (62801),
- 2, chemin de l'Arsenal à Rousies (59131),
- 710, avenue Gustave Delory à La Sentinelle (59174).

Article 2 – La direction régionale Afpa Hauts-de-France dispense des formations conformes aux annexes II, II Bis et II Ter de l'arrêté du 3 janvier 2008 modifié relatif au programme et aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs.

Article 3 – La direction régionale Afpa Hauts-de-France transmet à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France un bilan annuel des formations professionnelles obligatoires des conducteurs routiers réalisées ainsi que les nouveaux contrats et conventions conclus dans l'année écoulée par lesquels il a confié à d'autres organismes de formation agréés la réalisation d'une partie des formations obligatoires avant les dates suivantes :

- 15 février 2019
- 15 février 2020
- 15 février 2021.

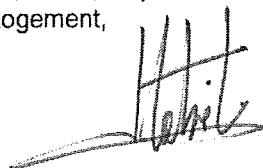
Article 4 – La direction régionale Afp Hauts-de-France transmet tous les trois mois à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France la liste des stages réalisés durant le trimestre précédent et la liste des stages prévus dans le trimestre à venir ainsi que la liste nominative des formateurs et évaluateurs appelés à intervenir sur ces stages.

Article 5 – La direction régionale Afp Hauts-de-France informe, dans les plus brefs délais, de toutes modifications affectant ses moyens humains et matériels, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France.

Article 6 – Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 13 JUIN 2018

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional adjoint de
l'environnement, de l'aménagement et
du logement,



Julien LABIT

Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de
l'environnement,
de l'aménagement et du
logement
Hauts-de-France

Service Sécurité des
transports et des véhicules

Pôle régulation et contrôle des
transports

Arrêté portant agrément des centres de formation professionnelle AFPA habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la directive 2003/59/CE du Parlement Européen et du Conseil du 15 juillet 2003 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs modifiant le règlement (CEE) n° 3820/85 du Conseil ainsi que la directive 91/439/CEE du Conseil et abrogeant la directive 76/914/CEE du Conseil ;

Vu le code des transports ;

Vu l'arrêté du 3 janvier 2008 modifié relatif à l'agrément des centres de formation professionnelle habilités à dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu l'arrêté du 3 janvier 2008 modifié relatif au programme et aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2014 portant agrément de l'afpa Nord-Pas-de-Calais habilitée à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2018 portant délégation de signature, en matière d'administration générale, à Monsieur Vincent MOTYKA, Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement Hauts-de-France ;

Vu la décision du 2 mai 2018 de Monsieur Vincent MOTYKA portant délégation de signature en matière d'administration générale, Dreal Hauts-de-France ;

Vu la demande d'agrément présentée par la direction régionale Afpa Hauts-de-France sise 35 rue de la Mitterrie à Lomme (59160) le 18 janvier 2018 en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément pour dispenser les formations initiales et continues des conducteurs du transport routier de marchandises ;

Vu les pièces complémentaires transmises les 12 avril 2018, 23 avril 2018, 22 mai 2018 et 24 mai 2018 ;

Vu les visites des sites effectuées par les agents de la Dreal Hauts-de-France les 21 septembre 2017, 12 octobre 2017, 23 octobre 2017 et 24 octobre 2017 ;

ARRETE

Article 1er – La direction régionale Afpa Hauts-de-France est agréée jusqu'au 4 juin 2021 pour dispenser la formation initiale minimale obligatoire (FIMO), la formation continue obligatoire (FCO) et la formation passerelle des conducteurs du transport routier de marchandises sur le site suivant :

- 47 rue du Molinel à Cantin (59169),

et pour dispenser uniquement la formation continue obligatoire (FCO) des conducteurs du transport routier de marchandises sur les sites suivants :

- 35, rue de la Mitterrie à Lomme (59160),
- 75, chemin des Anglais à Berck Sur Mer (62604),
- 168, boulevard Curie à Calais (62114),
- 1461, avenue du Cateau Park services à Cambrai (59400),
- 407, avenue de la gironde à Dunkerque (59640),
- 222, rue du Vieux Berquin à Hazebrouck (59523),
- rue Léon Blum à Liévin (62801),
- 2, chemin de l'Arsenal à Rousies (59131),
- 710, avenue Gustave Delory à La Sentinelle (59174).

Article 2 – La direction régionale Afpa Hauts-de-France dispense des formations conformes aux annexes I, I Bis et I Ter de l'arrêté du 3 janvier 2008 modifié relatif au programme et aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs.

Article 3 – La direction régionale Afpa Hauts-de-France transmet à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France un bilan annuel des formations professionnelles obligatoires des conducteurs routiers réalisées ainsi que les nouveaux contrats et conventions conclus dans l'année écoulée par lesquels il a confié à d'autres organismes de formation agréés la réalisation d'une partie des formations obligatoires avant les dates suivantes :

- 15 février 2019
- 15 février 2020
- 15 février 2021.

Article 4 – La direction régionale Afpas Hauts-de-France transmet tous les trois mois à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France la liste des stages réalisés durant le trimestre précédent et la liste des stages prévus dans le trimestre à venir ainsi que la liste nominative des formateurs et évaluateurs appelés à intervenir sur ces stages.

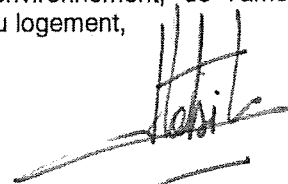
Article 5 – La direction régionale Afpas Hauts-de-France informe, dans les plus brefs délais, de toutes modifications affectant ses moyens humains et matériels, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France.

Article 6 – L'arrêté préfectoral du 19 septembre 2014 portant agrément de l'Afpas Nord-Pas-de-Calais habilitée à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises est abrogé.

Article 7 – Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 13 JUIN 2018

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional adjoint de
l'environnement, de l'aménagement et
du logement,



Julien LABIT

Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi

Arrêté modificatif modifiant l'arrêté du 30 mai 2018 portant agrément pour la formation en santé, sécurité au travail des représentants du personnel aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, aux Comités Economiques et Sociaux et aux Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail

Le Préfet de la région Hauts de France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu les anciens articles L. 4614-14 à L. 4614-16, R. 4614-21 à R. 4614-29 du code du travail relatifs à la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) dont le mandat court jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Vu les nouveaux articles L 2315-17 et L2315-18 ; R2315-8 à R 2315-16 du Code du Travail, relatifs à la formation des représentants du personnel au Comité Social et Economique ou le cas échéant, à la Commission santé sécurité et conditions de travail ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord hors classe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2018 portant délégation de signature à Mme Isabelle PANTEBRE et à M. Mickaël BOUCHER, secrétaires généraux adjoints pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu la demande reçue le 1^{er} Décembre 2018, présentée par Monsieur Guy ROLLAND, conjoint collaborateur de la société Nadine ROLLAND, sise 42 route de Blaringhem 59173 SERCUS, en vue d'obtenir l'agrément au titre de la formation des représentants du personnel au C.H.S.C.T. ;

Vu l'avis favorable rendu par le comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle, le 13 Avril 2018;

Après enquête de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Sur proposition de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

ARRETE

Article 1^{er} - L'agrément est accordé à la société Nadine ROLLAND, sise 42 route de Blaringhem 59173 SERCUS pour assurer la formation des représentants du personnel au C.H.S.C.T, au C.S.E ou au C.S.S.C.T

Article 2 - La secrétaire générale pour les affaires régionales par intérim et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts de France.

Fait à Lille, le **14 JUIN 2018**

Pour le préfet et par délégation
la secrétaire générale pour les
affaires régionales par intérim



Isabelle PANTEBRE

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi

Arrêté portant agrément pour la formation en santé, sécurité au travail des représentants du personnel aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, aux Comités Economiques et Sociaux et aux Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail

Le Préfet de la région Hauts de France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu les anciens articles L. 4614-14 à L. 4614-16, R. 4614-21 à R. 4614-29 du code du travail relatifs à la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) dont le mandat court jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Vu les nouveaux articles L 2315-17 et L2315-18 ; R2315-8 à R 2315-16 du Code du Travail, relatifs à la formation des représentants du personnel au Comité Social et Economique ou le cas échéant, à la Commission santé sécurité et conditions de travail ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord hors classe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2018 portant délégation de signature à Mme Isabelle PANTEBRE et à M. Mickaël BOUCHER, secrétaires généraux adjoints pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu la demande reçue le 24 avril 2018, présentée par Monsieur Christophe HOUBERT, Directeur Formation Initiale et Continue de la Chambre de Commerce et de l'Industrie Régionale des Hauts-de-France - SIADEP, rue Marcel Sembat - CS 90006-62301 Lens Cedex, en vue d'obtenir l'agrément au titre de la formation des représentants du personnel au C.H.S.C.T., au C.S.E ou à la C.S.S.C.T. ;

Le changement de statut de l'organisme de formation SIADEP auquel est actuellement accordé l'agrément fait suite à la réforme du réseau consulaire en application des décrets n° 2016-430 du 11 avril 2016 et n° 2016-473 du 14 Avril 2016 ;

La C.C.I de région Hauts-de-France nouvellement créée est subrogée de plein droit, par l'effet de la loi, dans les droits et obligations du SIADEP ;

Le changement de raison sociale implique un nouvel agrément ;

Après enquête de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, aucun autre changement n'est intervenu, notamment dans le contenu et les modalités de la formation ;

Sur proposition de la DIRECCTE ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'agrément est accordé à la société SIADEP, rue Marcel Sembat - CS 90006 - 62301 Lens Cedex pour assurer la formation des représentants du personnel au C.H.S.C.T, au C.S.E ou à la C.S.S.C.T

Article 2 - La secrétaire générale pour les affaires régionales par intérim et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts de France.

Fait à Lille, le **14 JUIN 2018**

Pour le préfet et par délégation
la secrétaire générale pour les
affaires régionales par intérim



Isabelle PANTEBRE

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.